

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	16
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	8.4.16 - St André de Sangonis - 10370 - ZAC Nord Le Puech - Approbation de l'avenant n°6 au Traité de Concession d'aménagement

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL  
Christophe DESTAING  
Gilbert FOUILHE  
Denis MAULANDI  
Serge RABINEAU

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)  
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)  
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)  
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250819-20250819-16-DEV-DE  
Date de télétransmission : 20/08/2025  
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 8.4.16 - SAINT-ANDRE DE SANGONIS

10370 - ZAC Nord Le Puech - Approbation de l'avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement

Le 19 août 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n°AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n°AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant le Traité de Concession d'Aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Nord Le Puech à Saint-André de Sangonis conclu pour une durée initiale de 8 années, soit jusqu'en 2013,

Considérant les avenants au Traité de Concession d'Aménagement portant in fine la durée à 22 années, soit jusqu'en 2027,

Considérant le CRAC établi au 31/12/2024 intégrant une prolongation de la durée de la concession de 2 années supplémentaires afin de mieux refléter la réalité du calendrier opérationnel. En effet, la réalisation de la tranche 3 de la ZAC a connu un décalage opérationnel du fait des échanges et arbitrages portant sur sa composition (mise en place de la stratégie d'aménagement « Petite Ville de Demain »), lesquels ont également influé sur le rythme de commercialisation.

Considérant qu'il apparaît donc la nécessité de prolonger la durée du traité de concession de 2 années supplémentaires, soit jusqu'en décembre 2029.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

D'approuver et signer l'avenant n°6 portant sur la prolongation de la durée de la concession d'aménagement de 2 ans, soit jusqu'en décembre 2029.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY



CA du 19/08/2025  
DEV&MOA - MH

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20250819-20250819-16-DEV-DE  
Date de télétransmission : 20/08/2025  
Date de réception préfecture : 20/08/2025

1-04